



L'assurance maladies graves Équivivre

Là, quand vous en avez besoin



Examinez ces statistiques :

 Un Canadien sur deux aura le cancer au cours de sa vie.¹

 10 min
Au Canada, une personne subit un accident vasculaire cérébral toutes les dix minutes.²

 75 %
Des gens qui subissent un AVC, 75 % doivent vivre avec une déficience ou une invalidité.²

 10,4 milliards \$
Ce montant représente le coût annuel des Canadiens pour prendre soin de ceux qui vivent avec la démence.³

Il s'agit seulement de chiffres jusqu'au jour où une personne que vous connaissez en reçoit le diagnostic, une personne qui ne s'y attendait pas. Cela devient alors bien réel – des statistiques sur les coûts, et non sur les incidences. De nos jours, plus de gens que jamais y survivent et ils vivent non seulement avec les conséquences de leur maladie sur le plan physique, mais aussi sur le plan financier.

Personne n'est à l'abri d'une maladie grave

L'Équitable est là pour vous aider lorsque la maladie frappe.

Voici quelques exemples concrets des réclamations d'assurance maladies graves payées par l'Équitable⁴ :

Garantie Équivivre ^{MD}			
Âge à la demande de réclamation	Âge à l'établissement du contrat	Maladie ou affection grave	Prestation versée
3 ans	3 ans	diabète insulino-dépendant	50 000 \$
25 ans	22 ans	chirurgie de l'aorte	100 000 \$
28 ans	21 ans	perte d'autonomie	100 000 \$
31 ans	25 ans	sclérose en plaques	25 000 \$
35 ans	25 ans	cancer du sein	100 000 \$
38 ans	36 ans	tumeur cérébrale bénigne	50 000 \$
39 ans	36 ans	crise cardiaque	100 000 \$
41 ans	34 ans	cancer de la thyroïde	75 000 \$
42 ans	36 ans	maladie du neurone moteur	70 000 \$
48 ans	44 ans	remplacement des valves du cœur	75 000 \$
52 ans	40 ans	maladie d'Alzheimer	50 000 \$
57 ans	53 ans	paralysie	200 000 \$
64 ans	51 ans	autres cancers	300 000 \$

Résultats techniques de l'Équitable⁵

À l'établissement du contrat

- l'âge moyen à l'établissement était de 43 ans;
- 61 % des contrats ont été établis à des personnes de plus de 40 ans.

À la demande de réclamation

- la moyenne des montants réclamés était de 65 000 \$;
- l'âge moyen à la demande de réclamation était de 49 ans;
- 67 % des requérants avaient de 40 à 60 ans inclusivement.

¹ www.cancer.ca/fr. ² Réseau ontarien de lutte contre les accidents vasculaires cérébraux. ³ Société Alzheimer du Canada. ⁴ L'Équitable a confirmé le diagnostic d'une maladie ou affection couverte et l'admissibilité du versement de la prestation d'assurance maladies graves. ⁵ Données sur les demandes de réclamation d'assurance maladies graves de l'Équitable de 2002 à 2019.



Garantie de dépistage précoce			
Âge à la demande de réclamation	Âge à l'établissement du contrat	Maladie ou affection grave	Prestation versée
29 ans	27 ans	angioplastie coronaire	15 000 \$
50 ans	44 ans	cancer de la prostate	50 000 \$
30 ans	24 ans	cancer (mélanome in situ non invasif)	15 000 \$
42 ans	33 ans	cancer (carcinome canalaire in situ)	5 000 \$

Oubliez les chiffres et misez sur le rétablissement
avec l'assurance maladies graves ÉquiVivre.

Réservé aux conseillers

L'Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer de l'exactitude des renseignements du présent document. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. Les demandes de réclamation d'assurance maladies graves font l'objet d'un examen par l'Équitable afin de déterminer si la personne assurée a reçu le diagnostic d'une maladie ou affection qui est couverte en vertu du contrat et si la titulaire ou le titulaire de contrat est admissible au versement de la prestation d'assurance maladies graves.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.